

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 42nd Parliament
67 Elizabeth II

N° 222

Monday, June 18, 2018

6 p.m.

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 42^e législature
67 Elizabeth II

Le lundi 18 juin 2018

18 heures

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dagenais	Gagné
Ataullahjan	Dalphond	Galvez
Batters	Dasko	Gold
Bellemare	Dawson	Greene
Beyak	Day	Griffin
Black (<i>Alberta</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> —	Harder
Black (<i>Ontario</i>)	<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Hartling
Boisvenu	Deacon (<i>Ontario</i>)	Housakos
Boniface	Dean	Jaffer
Bovey	Downe	Lankin
Boyer	Doyle	MacDonald
Campbell	Duffy	Maltais
Carignan	Dyck	Manning
Christmas	Eaton	Marshall
Cools	Eggleton	Martin
Cordy	Forest	Marwah
Cormier	Frum	Massicotte
Coyle	Furey	McCallum

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dagenais	Gagné
Ataullahjan	Dalphond	Galvez
Batters	Dasko	Gold
Bellemare	Dawson	Greene
Beyak	Day	Griffin
Black (<i>Alberta</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> —	Harder
Black (<i>Ontario</i>)	<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Hartling
Boisvenu	Deacon (<i>Ontario</i>)	Housakos
Boniface	Dean	Jaffer
Bovey	Downe	Lankin
Boyer	Doyle	MacDonald
Campbell	Duffy	Maltais
Carignan	Dyck	Manning
Christmas	Eaton	Marshall
Cools	Eggleton	Martin
Cordy	Forest	Marwah
Cormier	Frum	Massicotte
Coyle	Furey	McCallum

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

McCoy	Pratte
McInnis	Ravalia
McIntyre	Richards
McPhedran	Ringuette
Mégie	Saint-Germain
Mercer	Seidman
Mitchell	Smith
Mockler	Stewart Olsen
Moncion	Tannas
Munson	Tkachuk
Ngo	Verner
Oh	Wallin
Omidvar	Wells
Pate	Wetston
Patterson	White
Petitclerc	Woo
Plett	
Poirier	

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

McCoy	Pratte
McInnis	Ravalia
McIntyre	Richards
McPhedran	Ringuette
Mégie	Saint-Germain
Mercer	Seidman
Mitchell	Smith
Mockler	Stewart Olsen
Moncion	Tannas
Munson	Tkachuk
Ngo	Verner
Oh	Wallin
Omidvar	Wells
Pate	Wetston
Patterson	White
Petitclerc	Woo
Plett	
Poirier	

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**INTRODUCTION OF SENATORS**

The Honourable the Speaker informed the Senate that the Clerk of the Senate had received a certificate from the Registrar General of Canada showing that Colin Deacon had been summoned to the Senate.

The Honourable the Speaker informed the Senate that there was a senator without waiting to be introduced.

The Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) was introduced between the Honourable Senator Harder, P.C., and the Honourable Senator Downe, and having presented Her Majesty's Writ of Summons it was read by one of the clerks at the table as follows:

Julie Payette
(G.S.)

Elizabeth the Second, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories QUEEN, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

TO
Our Trusty and Well-beloved,

CANADA

of Halifax, in the Province of Nova Scotia,

GREETING:

KNOW YOU, that as well for the especial trust and confidence We have manifested in you, as for the purpose of obtaining your advice and assistance in all weighty and arduous affairs which may the State and Defence of Canada concern, We have thought fit to summon you to the Senate of Canada.

AND WE do command you, that all difficulties and excuses whatsoever laying aside, you be and appear for the purposes aforesaid, in the Senate of Canada at all times whensoever and wheresoever Our Parliament may be in Canada convoked and holden, and this you are in no wise to omit.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed.

WITNESS:

Our Right Trusty and Well-beloved Julie Payette, Chancellor and Principal Companion of Our Order of Canada, Chancellor and Commander of Our Order of Military Merit, Chancellor and Commander of Our Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

PRIÈRE**PRÉSENTATION DE SÉNATEURS**

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier du Sénat a reçu du registraire général du Canada un certificat établissant que Colin Deacon a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que ce sénateur est à la porte, attendant d'être présenté.

L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Harder, C.P., et par l'honorable sénateur Downe, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le bref est lu par un des greffiers au Bureau, comme suit :

Julie Payette
(G.S.)

Elizabeth Deux, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À
Notre fidèle et bien-aimé,

d'Halifax, dans la province de Nouvelle-Écosse,

SALUT :

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada.

ET Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait délivrer Nos présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau du Canada.

TÉMOIN :

Notre très fidèle et bien-aimée Julie Payette, chancelière et compagnon principal de Notre Ordre du Canada, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite militaire, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite des corps policiers, gouverneure générale et commandante en chef du Canada.

AT OUR GOVERNMENT HOUSE, in Our City of Ottawa, this fifteenth day of June in the year of Our Lord two thousand and eighteen and in the sixty-seventh year of Our Reign.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce quinzième jour de juin de l'an de grâce deux mille dix-huit, soixante-septième de Notre règne.

BY COMMAND, PAR ORDRE,

N. BAINS

Registrar General of Canada *Registraire général du Canada*

The Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) came to the table and took and subscribed the oath prescribed by law, which was administered by the Clerk of the Senate, the Commissioner appointed for that purpose, and took his seat as a member of the Senate.

L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

The Honourable the Speaker informed the Senate that the honourable senator introduced today had made and subscribed the Declaration of Qualification required of him by the *Constitution Act, 1867*, in the presence of the Clerk of the Senate, the Commissioner appointed to receive and witness same.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur présenté aujourd'hui a fait et signé la Déclaration des qualifications exigées prescrite par la *Loi constitutionnelle de 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

ROUTINE PROCEEDINGS

Tabling of Documents

The Honourable the Speaker tabled the following:

Reports of the Office of the Public Sector Integrity Commissioner for the fiscal year ended March 31, 2018, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, s. 72.—Sessional Paper No. 1/42-2157.

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapports du Commissariat à l'intégrité du secteur public pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, art. 72.—Document parlementaire n^o 1/42-2157.

Presenting or Tabling Reports from Committees

The Honourable Senator Mockler, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled the thirty-first report (interim) of the committee, entitled *First Interim Report on the 2018-2019 Main Estimates*.—Sessional Paper No. 1/42-2158S.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Smith, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénateur Mockler, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le trente et unième rapport (interim) du comité, intitulé *Premier rapport intérimaire sur le Budget principal des dépenses 2018-2019*.—Document parlementaire n^o 1/42-2158S.

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

The Honourable Senator Cordy presented the following:

Monday, June 18, 2018

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-65, An Act to amend the Canada Labour Code (harassment and violence), the Parliamentary Employment and Staff Relations Act and the Budget Implementation Act, 2017, No. 1, has, in obedience to the order of reference of June 7, 2018, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 0.1, page 1*: Replace line 7 with the following:

“**harassment and violence** includes any action, conduct or”.

2. *Clause 1, page 1*: Replace lines 15 to 19 with the following:

“**122.1** The purpose of this Part is to

(a) prevent accidents, occurrences of harassment and violence and physical or psychological injuries and illnesses arising out of, linked with or occurring in the course of employment to which this part applies;

(b) recognize that every employee has the right to employment that is free from harassment and violence; and

(c) advance gender equality, address issues of racism and ensure that the rights of women workers, including those who face intersectional forms of discrimination, are respected, protected and fulfilled.”.

3. *New clause 2.1, page 2*: Add the following after line 6:

“**2.1 The Act is amended by adding the following after section 123:**

123.1 For greater certainty, nothing in this Part shall be construed so as to abrogate or derogate from the rights provided for under the *Canadian Human Rights Act*.”.

4. *Clause 3, page 3*: Add the following after line 8:

“(z.163) ensure that the work place is free from harassment and violence;

(z.164) ensure that the person designated by the employer to receive complaints relating to occurrences of harassment and violence has knowledge, training and experience in issues relating to harassment and violence and has knowledge of relevant legislation;”.

5. *Clause 5, pages 4 and 5*:

(a) On page 4, add the following after line 25:

L’honorable sénatrice Cordy présente ce qui suit :

Le lundi 18 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l’honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-65, Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi n^o 1 d’exécution du budget de 2017, a, conformément à l’ordre de renvoi du 7 juin 2018, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 0.1, page 1* : Remplacer la ligne 7 par ce qui suit :

« **harcèlement et violence** S’entend notamment de tout acte, comportement ou ».

2. *Article 1, page 1* : Remplacer les lignes 15 à 18 par ce qui suit :

« **122.1** La présente partie a pour objet :

a) de prévenir les accidents, les incidents de harcèlement et de violence et les blessures et maladies, physiques et psychologiques, liés à l’occupation d’un emploi régi par les dispositions de la présente partie;

b) de reconnaître le droit de tout employé à un milieu de travail exempt de harcèlement et violence;

c) de faire progresser l’égalité des sexes, d’aborder les questions liées au racisme et de veiller à ce que les droits des travailleuses, notamment celles qui sont victimes de formes intersectionnelles de discrimination, soient respectés, protégés et légitimés. ».

3. *Nouvel article 2.1, page 2* : Ajouter, après la ligne 5, ce qui suit :

« **2.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l’article 123, de ce qui suit :**

123.1 Il est entendu que la présente partie n’a pas pour effet de porter atteinte aux droits prévus par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. ».

4. *Article 3, page 3* : Ajouter, après la ligne 9, ce qui suit :

« **z.163** de veiller à ce que le lieu de travail soit exempt de harcèlement et violence;

z.164 de veiller à ce que la personne désignée par l’employeur pour recevoir les plaintes ayant trait aux incidents de harcèlement et de violence a des connaissances, une formation et de l’expérience dans le domaine du harcèlement et de la violence et connaît les textes législatifs applicables; ».

5. *Article 5, pages 4 et 5* :

a) À la page 4, ajouter, après la ligne 29, ce qui suit :

“(2.1) Subsection 127.1(4) of the Act is replaced by the following:

(4) The persons who investigate the complaint shall inform the employee and the employer in writing, in the form and manner prescribed if any is prescribed, of the results of the investigation and provide them with a copy of the investigation report.”; and

(b) on page 5, replace line 11 with the following:

“(b) the matter is otherwise an abuse of process.”.

6. *Clause 11.1, pages 7 and 8:*

(a) On page 7, replace line 37 with the following:

“139.1 (1) The Minister shall prepare and publish an annual”; and

(b) on page 8, add the following after line 5:

“(2) The statistical data contained in the report shall include information that is categorized according to prohibited grounds of discrimination under the *Canadian Human Rights Act*.”.

7. *Clause 21, pages 13 and 16:*

(a) On page 13, add the following after line 35:

“(3) For greater certainty, subject to section 2, nothing in this Part shall be construed so as to abrogate or derogate from the rights provided for under the *Canadian Human Rights Act*.”; and

(b) on page 16,

(i) replace line 1 with the following:

“88.7 (1) The Board shall, as soon as possible after the end of”, and

(ii) add the following after line 10:

“(2) The report must contain statistical data relating to harassment and violence in work places to which this Part applies, including information that is categorized according to prohibited grounds of discrimination under the *Canadian Human Rights Act*. The report shall not contain any information that is likely to reveal the identity of a person who was involved in an occurrence of harassment and violence.”.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

« (2.1) Le paragraphe 127.1(4) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(4) Les personnes chargées de l'enquête informent, par écrit et selon les modalités éventuellement prévues par règlement, l'employeur et l'employé des résultats de l'enquête et leur fournissent une copie du rapport d'enquête.»;

b) à la page 5, remplacer la ligne 10 par ce qui suit :

« b) soit que l'affaire constitue par ailleurs un abus de procédure. ».

6. *Article 11.1, pages 7 et 8 :*

a) À la page 7, remplacer la ligne 36 par ce qui suit :

« 139.1 (1) Le ministre prépare et publie un rapport annuel »;

b) à la page 8, ajouter, après la ligne 5, ce qui suit :

« (2) Les données statistiques figurant au rapport comportent des renseignements classés en fonction de chaque motif de distinction illicite établi par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. ».

7. *Article 21, pages 13 et 16 :*

a) À la page 13, ajouter, après la ligne 31, ce qui suit :

« (3) Il est entendu que, sous réserve de l'article 2, la présente partie n'a pas pour effet de porter atteinte aux droits prévus par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. »;

b) à la page 16 :

(i) remplacer la ligne 1 par ce qui suit :

« 88.7 (1) Au tout début de chaque année, la Commission »,

(ii) ajouter, après la ligne 11, ce qui suit :

« (2) Le rapport contient des données statistiques relatives au harcèlement et à la violence dans les lieux de travail auxquels la présente partie s'applique, notamment des renseignements classés en fonction de chaque motif de distinction illicite établi par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le rapport ne contient aucun renseignement susceptible de révéler l'identité d'une personne concernée par un incident de harcèlement et de violence. ».

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La vice-présidente,

JANE CORDY

Deputy Chair

OBSERVATIONS
to the 15th Report of the Standing Senate Committee on
Human Rights (Bill C-65)

During its study of Bill C-65, An Act to amend the Canada Labour Code (harassment and violence), the Parliamentary Employment and Staff Relations Act and the Budget Implementation Act, 2017, No. 1, the committee heard from a number of witnesses, including the Canadian Human Rights Commission. The committee makes the following observations based on their concerns:

1. The committee observes that harassment and violence in the workplace are barriers to equality in employment. As such, the committee recognizes this problem as a human rights issue and emphasizes that every employee has the right to employment free from harassment and violence. During the implementation phase of Bill C-65, the Government of Canada should underscore the responsibilities of employers under human rights law in its communication and education efforts.
2. The bill requires the ministers responsible for the *Canada Labour Code* and the *Parliamentary Employment and Staff Relations Act* to review the legislative provisions relating to harassment and violence five years after the bill comes into force. The committee urges the ministers to use this opportunity to ensure the definition of “harassment and violence” in the bill adequately captures evolving forms of workplace harassment and violence.
3. The Government of Canada should ensure that employers’ policies and training in relation to harassment and violence in federal and parliamentary workplaces include the provision of information to employees about their rights under the *Canadian Human Rights Act*, including their rights to seek redress under that Act.
4. The committee urges the Government of Canada to develop a communication and education strategy for the implementation of Bill C-65 that makes absolutely clear that individuals are not prevented from seeking redress under any Act of Parliament in respect of protections or remedies that may be available pursuant to the *Canadian Human Rights Act*.

Furthermore, based on testimony heard from other witnesses, including testimonies from those who have been impacted by workplace harassment, we also make the following observations:

5. The committee strongly urges the Government of Canada to ensure that part of the training offered to employers and employees include bystander intervention training.

OBSERVATIONS
au 15^e rapport du Comité sénatorial permanent des droits
de la personne (Projet de loi C-65)

Dans le cadre de son étude du projet de loi C-65, Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement, et la Loi n^o 1 d’exécution du budget de 2017, le comité a entendu bon nombre de témoins, dont la Commission canadienne des droits de la personne. À la lumière de ses préoccupations, le comité présente les observations suivantes :

1. Le comité constate que le harcèlement et la violence au travail constituent un obstacle à l’égalité en matière d’emploi. Ainsi, le comité reconnaît que ce problème touche aux droits de la personne et il souligne que chaque employé a le droit de travailler dans un milieu exempt de harcèlement et de violence. Au cours de l’étape de la mise en oeuvre du projet de loi C-65, le gouvernement du Canada devrait insister sur les responsabilités de l’employeur aux termes du droit en matière de droits de la personne dans ses initiatives de communication et de sensibilisation.
2. Le projet de loi exige que les ministres responsables du *Code canadien du travail* et de la *Loi sur les relations de travail au Parlement* procèdent à l’examen de l’application des dispositions sur le harcèlement et la violence cinq ans après l’entrée en vigueur du projet de loi. Le comité exhorte les ministres à profiter de cette occasion pour s’assurer que la définition de « harcèlement et violence » figurant dans le projet de loi reflète adéquatement les changements dans les formes de harcèlement et de violence observés dans les milieux de travail.
3. Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que les politiques et les programmes de formation des employeurs sur le harcèlement et la violence dans les lieux de travail fédéraux et parlementaires prévoient la communication d’information aux employés au sujet des droits que leur garantit la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, notamment leur droit de demander réparation en vertu de cette loi.
4. Le comité incite le gouvernement du Canada à établir une stratégie de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet de loi C-65 qui mentionne clairement que rien n’empêche une personne de demander réparation en vertu de toute loi fédérale au chapitre des garanties ou des recours dont une personne peut se prévaloir aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

De plus, selon les attestations entendues d’autres témoins, y compris les témoignages de ceux qui ont été touchés par le harcèlement au travail, nous présentons également les observations suivantes :

5. Le comité exhorte fortement le gouvernement du Canada à veiller à ce qu’une partie de la formation offerte aux employeurs et aux employés comprenne une formation en intervention des témoins.

6. The committee strongly urges the Government of Canada to commit to ensuring that at least 50 per cent of the persons deemed qualified to be appointed as competent persons be women and that any body or mechanism governing the qualification and appointment of competent persons contain members of marginalized groups.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Government Bills

A message was brought from the House of Commons with Bill C-80, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2019, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations

The Honourable Senator Galvez tabled the following:

Report of the Canadian Section of ParlAmericas respecting its participation at the 3rd gathering of the Open Parliament Network, the 45th meeting of the ParlAmericas Board of Directors and the 8th Summit of the Americas, held in Lima, Peru from April 11 to 13, 2018.—Sessional Paper No. 1/42-2159.

DELAYED ANSWERS

The Honourable Senator Harder, P.C., tabled the following:

Response to the oral question asked in the Senate on April 24, 2018 by the Honourable Senator Lovelace Nicholas, concerning the reinstatement of status for First Nations women.—Sessional Paper No. 1/42-2160S.

Response to the oral question asked in the Senate on May 3, 2018 by the Honourable Senator Brazeau, concerning the *Indian Act* and the elimination of sex-based discrimination.—Sessional Paper No. 1/42-2161S.

6. Le comité encourage fortement le gouvernement du Canada à veiller à ce qu'au moins 50 % des personnes ayant les qualifications nécessaires pour être nommées à titre de personnes compétentes soient des femmes et à ce que des membres des groupes marginalisés participent à tout organisme ou tout mécanisme régissant les qualifications et la désignation des personnes compétentes.

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Cordy propose, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-80, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2019, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénatrice Galvez dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la Section canadienne de ParlAmericas concernant sa participation à la 3^e rencontre du Réseau pour un parlement ouvert, à la 45^e réunion du Conseil d'administration de ParlAmericas et au 8^e Sommet des Amériques, tenues à Lima, au Pérou, du 11 au 13 avril 2018.—Document parlementaire n^o 1/42-2159.

RÉPONSES DIFFÉRÉES

L'honorable sénateur Harder, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit :

Réponse à la question orale posée au Sénat le 24 avril 2018 par l'honorable sénatrice Lovelace Nicholas, concernant la restauration du statut d'Indien pour les femmes des Premières Nations.—Document parlementaire n^o 1/42-2160S.

Réponse à la question orale posée au Sénat le 3 mai 2018 par l'honorable sénateur Brazeau, concernant la *Loi sur les Indiens* et l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe.—Document parlementaire n^o 1/42-2161S.

Response to the oral question asked in the Senate on June 6, 2018 by the Honourable Senator Patterson, concerning carbon pricing in Nunavut.—Sessional Paper No. 1/42-2162S.

○ ○ ○

Pursuant to rule 4-10(2), the Honourable Senator Harder, P.C., tabled the following:

Reply to Question No. 79, dated February 14, 2018, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator McIntyre, respecting international treaty obligations relating to marijuana.—Sessional Paper No. 1/42-2163S.

Reply to Question No. 87, dated April 17, 2018, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Smith, respecting life sentences (Innovation, Science and Economic Development Canada).—Sessional Paper No. 1/42-2164S.

Reply to Question No. 87, dated April 17, 2018, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Smith, respecting life sentences (Justice Canada).—Sessional Paper No. 1/42-2165S.

ORDERS OF THE DAY

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A message was brought from the House of Commons to return Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts,

And to acquaint the Senate that the Commons has passed this bill, without amendment.

○ ○ ○

A message was brought from the House of Commons, returning Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts:

Monday, June 18, 2018

ORDERED.—That a Message be sent to the Senate to acquaint their Honours that this House:

agrees with amendments 1, 2, 5, 6, 10, 11(b) and (c), 12, 13, 14, 15, 16, 17(b), 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36 and 37 made by the Senate;

respectfully disagrees with amendment 3 because the government has been clear that provinces and territories are able to make additional restrictions on personal cultivation but that it is critically important to permit personal cultivation in order to support the government's objective of displacing the illegal market;

Réponse à la question orale posée au Sénat le 6 juin 2018 par l'honorable sénateur Patterson, concernant la tarification du carbone au Nunavut.—Document parlementaire n° 1/42-2162S.

○ ○ ○

Conformément à l'article 4-10(2) du Règlement, l'honorable sénateur Harder, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit :

Réponse à la question n° 79, en date du 14 février 2018, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur McIntyre, concernant les obligations découlant de traités internationaux à l'égard de la marijuana.—Document parlementaire n° 1/42-2163S.

Réponse à la question n° 87, en date du 17 avril 2018, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur Smith, concernant les peines d'emprisonnement à vie (Innovation, sciences et développement économique Canada).—Document parlementaire n° 1/42-2164S.

Réponse à la question n° 87, en date du 17 avril 2018, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur Smith, concernant les peines d'emprisonnement à vie (Justice Canada).—Document parlementaire n° 1/42-2165S.

ORDRE DU JOUR

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet au Sénat un message par lequel elle retourne le projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence,

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce projet de loi, sans amendement.

○ ○ ○

La Chambre des communes transmet au Sénat un message par lequel elle retourne le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois :

Le lundi 18 juin 2018

Il est ordonné.—Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer leurs Honneurs que cette Chambre :

accepte les amendements 1, 2, 5, 6, 10, 11(b) et c), 12, 13, 14, 15, 16, 17(b), 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36 et 37 apportés par le Sénat;

rejette respectueusement l'amendement 3 parce que le gouvernement a été clair que les provinces et territoires sont capables d'imposer des restrictions supplémentaires en ce qui concerne la culture personnelle, mais qu'il est essentiel que la culture personnelle soit permise afin de soutenir l'objectif du gouvernement de déplacer le marché illégal;

respectfully disagrees with amendments 4, 11(a) and 38 because they would be contrary to the stated purpose of the Cannabis Act to protect the health of young persons by restricting their access to cannabis;

respectfully disagrees with amendment 7 because the criminal penalties and the immigration consequences aim to prevent young people from accessing cannabis and to deter criminal activity by imposing serious criminal penalties for prohibited activities, including importing and exporting cannabis and using a young person to commit cannabis-related offences;

respectfully disagrees with amendment 8 because the Cannabis Act already includes comprehensive restrictions on promotion;

respectfully disagrees with amendment 9 because the Government has already committed to establishing THC limits in regulations, which will provide flexibility to make future adjustments based on new evidence and product innovation;

respectfully disagrees with amendments 17(a) and 25 because other Senate amendments that the House is accepting would provide the Minister with expanded powers to require security clearances, and because amendments 17(a) and 25 would present significant operational challenges and privacy concerns;

respectfully disagrees with amendment 23 because law enforcement has an obligation to maintain evidence unless there is a risk to health and safety, and provisions currently exist in the Cannabis Act to provide compensation should evidence be disposed of and ordered to be returned;

respectfully disagrees with amendment 26 because mechanisms already exist to provide for public scrutiny of federal regulations;

proposes that amendment 31 be amended by replacing the text of section 151.1 with the following text:

“**151.1 (1)** Three years after this section comes into force, the Minister must cause a review of this Act and its administration and operation to be conducted, including a review of the impact of this Act on public health and, in particular, on the health and consumption habits of young persons in respect of cannabis use, the impact of cannabis on Indigenous persons and communities, and the impact of the cultivation of cannabis plants in a dwelling-house.

(2) No later than 18 months after the day on which the review begins, the Minister must cause a report on the review, including any findings or recommendations resulting from it, to be laid before each House of Parliament.”;

rejette respectueusement les amendements 4, 11a) et 38 parce qu’ils iraient à l’encontre de l’objectif énoncé de la Loi sur le cannabis de protéger la santé des jeunes en limitant leur accès au cannabis;

rejette respectueusement l’amendement 7 parce que les sanctions pénales et les conséquences en ce qui concerne l’immigration visent à limiter l’accès des jeunes au cannabis et à décourager les activités criminelles en imposant d’importantes sanctions pénales pour des activités interdites, incluant l’importation et l’exportation du cannabis et le recours aux services d’un jeune dans la perpétration d’une infraction liée au cannabis;

rejette respectueusement l’amendement 8 parce que la Loi sur le cannabis comprend déjà un ensemble complet de restrictions en ce qui a trait à la promotion;

rejette respectueusement l’amendement 9 parce que le gouvernement s’est déjà engagé à établir des limites relatives au THC par voie de règlement, ce qui offre la flexibilité de faire des ajustements dans le futur sur la base de nouveaux faits probants et de l’innovation en termes de produits;

rejette respectueusement les amendements 17a) et 25 parce que d’autres amendements apportés par le Sénat que la Chambre accepte confèreraient au ministre des pouvoirs accrus permettant d’exiger des habilitations de sécurité, et que les amendements 17a) et 25 présenteraient des défis importants au niveau opérationnel et des préoccupations en ce qui concerne le respect de la vie privée;

rejette respectueusement l’amendement 23 puisque les organismes d’application de la loi ont une obligation de conserver les éléments de preuve à moins qu’ils ne posent un risque pour la santé et la sécurité et que des dispositions compensatoires existent présentement dans la Loi sur le cannabis prévoyant une indemnisation si on devait disposer d’éléments de preuve et si leur retour devait être ordonné;

rejette respectueusement l’amendement 26 parce que des mécanismes permettant l’examen rigoureux des règlements fédéraux par le public existent déjà;

propose que l’amendement 31 soit modifié en remplaçant le texte de l’article 151.1 par le texte suivant :

« **151.1 (1)** Trois ans après l’entrée en vigueur du présent article, le ministre veille à ce que la présente loi et son application fassent l’objet d’un examen, et que cet examen considère les répercussions de la présente loi sur la santé publique, notamment sur la santé et les habitudes de consommation des jeunes à l’égard de l’usage de cannabis, celles du cannabis sur les Autochtones et sur les collectivités autochtones et celles de la culture de plantes de cannabis dans une maison d’habitation.

(2) Au plus tard dix-huit mois après le début de l’examen, le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport sur celui-ci, lequel rapport comporte notamment toute conclusion ou recommandation qui en découle. »

respectfully disagrees with amendment 32 because the Bill already provides for a comprehensive review of the core objectives of the Cannabis Act, including a requirement to table a report in Parliament and because the suggested amendment to amendment 31 provides for a review of the public health impacts of the Cannabis Act;

respectfully disagrees with amendment 33 because Parliament already has broad discretion to initiate studies of specific matters by parliamentary committees, and because the Bill already provides for a comprehensive review of the Cannabis Act, including a requirement to table a report in Parliament.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

Charles Robert

The Clerk of the House of Commons

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that the message be placed on the Orders of the Day for consideration later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

rejette respectueusement l'amendement 32 parce que le projet de loi prévoit déjà un examen complet des objectifs principaux de la Loi sur le cannabis, notamment l'obligation de déposer un rapport au Parlement et parce que la modification suggérée à l'amendement 31 prévoit un examen des répercussions de la Loi sur le cannabis sur la santé publique;

rejette respectueusement l'amendement 33 parce que le Parlement dispose déjà d'une large discrétion permettant d'initier des études sur des sujets précis par des comités parlementaires et parce que le projet de loi prévoit déjà un examen complet de la Loi sur le cannabis, notamment l'obligation de déposer un rapport au Parlement.

ATTESTÉ

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell, que le message soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

GOVERNMENT BUSINESS

Reports of Committees – Other

Consideration of the thirty-first report (interim) of the Standing Senate Committee on National Finance (*First Interim Report on the 2018-2019 Main Estimates*), tabled in the Senate on June 18, 2018.

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted on division.

Bills – Reports of Committees

Consideration of the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Human Rights (*Bill C-65, An Act to amend the Canada Labour Code (harassment and violence), the Parliamentary Employment and Staff Relations Act and the Budget Implementation Act, 2017, No. 1, with amendments and observations*), presented in the Senate on June 18, 2018.

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted on division.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Rapports de comités – Autres

Étude du trente et unième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent des finances nationales (*Premier rapport intérimaire sur le Budget principal des dépenses 2018-2019*), déposé au Sénat le 18 juin 2018.

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénatrice Marshall, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Projets de loi – Rapports de comités

Étude du quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (*Projet de loi C-65, Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi n^o 1 d'exécution du budget de 2017, avec des amendements et des observations*), présenté au Sénat le 18 juin 2018.

L'honorable sénatrice Cordy propose, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Hartling moved, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., that the bill, as amended, be read for a third time.

After debate,

The Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was negatived, on division.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Hartling, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., for the third reading of Bill C-65, An Act to amend the Canada Labour Code (harassment and violence), the Parliamentary Employment and Staff Relations Act and the Budget Implementation Act, 2017, No. 1, as amended.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill, as amended, was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill with certain amendments, to which it desires its concurrence.

Bills – Messages from the House of Commons

Consideration of the message from the House of Commons concerning Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts:

Monday, June 18, 2018

ORDERED,—That a Message be sent to the Senate to acquaint their Honours that this House:

agrees with amendments 1, 2, 5, 6, 10, 11(b) and (c), 12, 13, 14, 15, 16, 17(b), 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36 and 37 made by the Senate;

respectfully disagrees with amendment 3 because the government has been clear that provinces and territories are able to make additional restrictions on personal cultivation but that it is critically important to permit personal cultivation in order to support the government's objective of displacing the illegal market;

respectfully disagrees with amendments 4, 11(a) and 38 because they would be contrary to the stated purpose of the Cannabis Act to protect the health of young persons by restricting their access to cannabis;

respectfully disagrees with amendment 7 because the criminal penalties and the immigration consequences aim to prevent young people from accessing cannabis and to deter criminal activity by imposing serious criminal penalties for

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Hartling propose, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P., que le projet de loi, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice Hartling, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-65, Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017, tel que modifié.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi avec certains amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Projets de loi – Messages de la Chambre des communes

Étude du message de la Chambre des communes concernant le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois :

Le lundi 18 juin 2018

Il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer leurs Honneurs que cette Chambre :

accepte les amendements 1, 2, 5, 6, 10, 11(b) et c), 12, 13, 14, 15, 16, 17(b), 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36 et 37 apportés par le Sénat;

rejette respectueusement l'amendement 3 parce que le gouvernement a été clair que les provinces et territoires sont capables d'imposer des restrictions supplémentaires en ce qui concerne la culture personnelle, mais qu'il est essentiel que la culture personnelle soit permise afin de soutenir l'objectif du gouvernement de déplacer le marché illégal;

rejette respectueusement les amendements 4, 11a) et 38 parce qu'ils iraient à l'encontre de l'objectif énoncé de la Loi sur le cannabis de protéger la santé des jeunes en limitant leur accès au cannabis;

rejette respectueusement l'amendement 7 parce que les sanctions pénales et les conséquences en ce qui concerne l'immigration visent à limiter l'accès des jeunes au cannabis et à décourager les activités criminelles en imposant

prohibited activities, including importing and exporting cannabis and using a young person to commit cannabis-related offences;

respectfully disagrees with amendment 8 because the Cannabis Act already includes comprehensive restrictions on promotion;

respectfully disagrees with amendment 9 because the Government has already committed to establishing THC limits in regulations, which will provide flexibility to make future adjustments based on new evidence and product innovation;

respectfully disagrees with amendments 17(a) and 25 because other Senate amendments that the House is accepting would provide the Minister with expanded powers to require security clearances, and because amendments 17(a) and 25 would present significant operational challenges and privacy concerns;

respectfully disagrees with amendment 23 because law enforcement has an obligation to maintain evidence unless there is a risk to health and safety, and provisions currently exist in the Cannabis Act to provide compensation should evidence be disposed of and ordered to be returned;

respectfully disagrees with amendment 26 because mechanisms already exist to provide for public scrutiny of federal regulations;

proposes that amendment 31 be amended by replacing the text of section 151.1 with the following text:

“**151.1 (1)** Three years after this section comes into force, the Minister must cause a review of this Act and its administration and operation to be conducted, including a review of the impact of this Act on public health and, in particular, on the health and consumption habits of young persons in respect of cannabis use, the impact of cannabis on Indigenous persons and communities, and the impact of the cultivation of cannabis plants in a dwelling-house.

(2) No later than 18 months after the day on which the review begins, the Minister must cause a report on the review, including any findings or recommendations resulting from it, to be laid before each House of Parliament.”;

respectfully disagrees with amendment 32 because the Bill already provides for a comprehensive review of the core objectives of the Cannabis Act, including a requirement to table a report in Parliament and because the suggested amendment to amendment 31 provides for a review of the public health impacts of the Cannabis Act;

respectfully disagrees with amendment 33 because Parliament already has broad discretion to initiate studies of

d’importantes sanctions pénales pour des activités interdites, incluant l’importation et l’exportation du cannabis et le recours aux services d’un jeune dans la perpétration d’une infraction liée au cannabis;

rejette respectueusement l’amendement 8 parce que la Loi sur le cannabis comprend déjà un ensemble complet de restrictions en ce qui a trait à la promotion;

rejette respectueusement l’amendement 9 parce que le gouvernement s’est déjà engagé à établir des limites relatives au THC par voie de règlement, ce qui offre la flexibilité de faire des ajustements dans le futur sur la base de nouveaux faits probants et de l’innovation en termes de produits;

rejette respectueusement les amendements 17a) et 25 parce que d’autres amendements apportés par le Sénat que la Chambre accepte confèreraient au ministre des pouvoirs accrus permettant d’exiger des habilitations de sécurité, et que les amendements 17a) et 25 présenteraient des défis importants au niveau opérationnel et des préoccupations en ce qui concerne le respect de la vie privée;

rejette respectueusement l’amendement 23 puisque les organismes d’application de la loi ont une obligation de conserver les éléments de preuve à moins qu’ils ne posent un risque pour la santé et la sécurité et que des dispositions compensatoires existent présentement dans la Loi sur le cannabis prévoyant une indemnisation si on devait disposer d’éléments de preuve et si leur retour devait être ordonné;

rejette respectueusement l’amendement 26 parce que des mécanismes permettant l’examen rigoureux des règlements fédéraux par le public existent déjà;

propose que l’amendement 31 soit modifié en remplaçant le texte de l’article 151.1 par le texte suivant :

« **151.1 (1)** Trois ans après l’entrée en vigueur du présent article, le ministre veille à ce que la présente loi et son application fassent l’objet d’un examen, et que cet examen considère les répercussions de la présente loi sur la santé publique, notamment sur la santé et les habitudes de consommation des jeunes à l’égard de l’usage de cannabis, celles du cannabis sur les Autochtones et sur les collectivités autochtones et celles de la culture de plantes de cannabis dans une maison d’habitation.

(2) Au plus tard dix-huit mois après le début de l’examen, le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport sur celui-ci, lequel rapport comporte notamment toute conclusion ou recommandation qui en découle. »

rejette respectueusement l’amendement 32 parce que le projet de loi prévoit déjà un examen complet des objectifs principaux de la Loi sur le cannabis, notamment l’obligation de déposer un rapport au Parlement et parce que la modification suggérée à l’amendement 31 prévoit un examen des répercussions de la Loi sur le cannabis sur la santé publique;

rejette respectueusement l’amendement 33 parce que le Parlement dispose déjà d’une large discrétion permettant

specific matters by parliamentary committees, and because the Bill already provides for a comprehensive review of the Cannabis Act, including a requirement to table a report in Parliament.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell:

That the Senate agree to the amendment the House of Commons made to Senate amendment 31 to Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts;

That the Senate do not insist on its amendments 3, 4, 7, 8, 9, 11(a), 17(a), 23, 25, 26, 32, 33 and 38, to which the House of Commons has disagreed; and

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that house accordingly.

After debate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Smith, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Bills – Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees – Other

Orders No. 12 and 13 and 15 to 18 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Consideration of the twenty-ninth report of the Standing Senate Committee on National Finance (*Subject matter of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures*), tabled in the Senate on June 12, 2018.

After debate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Smith, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

d'initier des études sur des sujets précis par des comités parlementaires et parce que le projet de loi prévoit déjà un examen complet de la Loi sur le cannabis, notamment l'obligation de déposer un rapport au Parlement.

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell,

Que le Sénat agrée l'amendement que la Chambre des communes a apporté à l'amendement 31 du Sénat au projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois;

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements 3, 4, 7, 8, 9, 11a), 17a), 23, 25, 26, 32, 33 et 38, auxquels les Communes n'ont pas acquiescé;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Après débat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi – Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités – Autres

Les articles n^{os} 12 et 13 et 15 à 18 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Étude du vingt-neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales (*Teneur du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures*), déposé au Sénat le 12 juin 2018.

Après débat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Consideration of the second report of the Standing Joint Committee on the Library of Parliament, entitled *Nomination of Parliamentary Librarian*, presented in the Senate on June 14, 2018.

The Honourable Senator Moncion moved, seconded by the Honourable Senator Pate, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Orders No. 1 and 193 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 9:45 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Report of the Transportation Appeal Tribunal of Canada for the fiscal year ended March 31, 2018, pursuant to the *Transportation Appeal Tribunal of Canada Act*, S.C. 2001, c. 29, s. 22.—Sessional Paper No. 1/42-2156.

Étude du deuxième rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, intitulé *Nomination de la bibliothécaire parlementaire*, présenté au Sénat le 14 juin 2018.

L'honorable sénatrice Moncion propose, appuyée par l'honorable sénatrice Pate, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

Les articles nos 1 et 193 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 21 h 45, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport du Tribunal d'appel des transports du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, conformément à la *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*, L.C. 2001, ch. 29, art. 22.—Document parlementaire n° 1/42-2156.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Special Committee on the Arctic

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Neufeld (*June 18, 2018*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Neufeld (*June 14, 2018*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Dalphond (*June 14, 2018*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Neufeld (*June 18, 2018*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Seidman (*June 18, 2018*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Housakos (*June 18, 2018*).

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator Andreychuk (*June 14, 2018*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Bernard replaced the Honourable Senator Deacon (*June 14, 2018*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité spécial sur l'Arctique

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 18 juin 2018*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénatrice Unger a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 14 juin 2018*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénateur Dalphond (*le 14 juin 2018*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 18 juin 2018*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 18 juin 2018*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 18 juin 2018*).

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 14 juin 2018*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénatrice Bernard a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*le 14 juin 2018*).